

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 29 Août.

Nous devons relever, dans les discours et les délibérations des conseils généraux les faits importants et dignes de fixer l'attention publique.

M. le comte Durfort de Civrac, président du Conseil général du Maine-et-Loire, a prononcé les paroles suivantes :

La République ne pourrait être pour quelques privilégiés du nouveau régime un champ de manœuvre, d'expériences et d'exploitation : pour se maintenir, il faut que, répudiant tout esprit de violence et d'exclusivisme, par la sagesse de ses actes, par un sentiment élevé d'union et de conciliation, il faut qu'elle sache se faire accepter comme un bien appartenant à tous, comme le patrimoine commun de la France.

M. le général Chanzy s'est exprimé ainsi à Mézières :

Il faut, nous grouper autour du gouvernement que le pays s'est donné et qu'il entend maintenir, l'aider à résister aux entraînements et aux exagérations qui cherchent à entraver sa marche, soit pour le ramener en arrière vers un passé qui a eu sa prospérité et ses gloires, mais dont le retour n'est pas possible, soit pour le précipiter en avant vers l'abîme creusé par ces passions subversives que le bon sens et la dignité répudient parce qu'elles sont le véritable danger.

M. Bardoux a dit, dans le Puy-de-Dôme :

Confiant dans la sagesse et dans la patience de son gouvernement, s'habituant aux luttes légales de la liberté, le pays développe avec activité ses immenses ressources, et, par son travail, il accroît la fortune publique; il sent plus que jamais que la paix extérieure et l'ordre intérieur sont nécessaires; et il attend avec espérance les bienfaits que la prochaine Exposition universelle apportera à l'industrie nationale.

A Bordeaux, M. Alexandre Léon, en prenant place au fauteuil, a remercié ses collègues en ces termes :

« Mes chers collègues, »
 Si, en me nommant votre président, vous avez voulu appeler à la direction de vos travaux un ancien collègue profondément dévoué aux intérêts du département et si vous avez voulu affirmer sur mon nom l'union de tous ceux qui veulent soutenir le gouvernement de la République dans les voies de conciliation, d'apaisement et de sage progrès personnifiées par le maréchal de Mac-Mahon, je vous exprime ma sincère gratitude.

« Mais, si j'ai accepté l'honneur que vous venez de me faire, c'est que je savais avoir l'assentiment et le suffrage de notre éminent collègue M. le duc Decazes.

« Une ancienne et précieuse amitié, la

conviction des services qu'il a rendus et qu'il rend à la patrie, me commandent d'affirmer qu'entre lui et moi il ne pouvait y avoir, il n'y a pas eu de compétition. »

Notre compatriote de l'arrondissement de Figeac, M. Pradelle, préfet de la Charente, a pris la parole après M. Mathieu-Bodet, président.

La politique, a-t-il dit, est exclue de vos délibérations. Aussi n'en parlerai-je point.

Celle qui inspire le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, est d'ailleurs assez simple et assez nette pour n'avoir pas besoin d'être affirmée sans cesse.

Elle consiste exclusivement dans le respect des lois, et ce respect, s'il doit s'allier, chez les magistrats, qui sont les représentants directs du gouvernement, à un patriotique esprit de conciliation et de concorde, ne saurait admettre, comme le disait une parole ministérielle encore récente, ni équivoques, ni complaisances.

Vous le voyez, j'avais raison de le dire, cette politique est simple et nette, comme la vie tout entière du chef illustre de l'Etat; deux mots la résument, et ces deux mots sont : patriotisme et loyauté.

Partout la session des Conseils généraux s'est ouverte et s'est poursuivie avec le calme qui convient à ces assemblées, et qui y est revenu depuis que le pays a un gouvernement définitif et un lendemain. On s'y occupe exclusivement d'affaires et on laisse le soin de la politique aux deux Chambres. Nous pouvons dire à ce sujet, que les vœux exprimés par le *Journal du Lot* se sont réalisés. Ainsi, à Perpignan, un membre proposait une adresse d'adhésion au discours prononcé à Domfront par M. le ministre de l'intérieur; mais sur la simple observation de M. le préfet, que cette adresse serait un acte politique, la motion a été retirée. Dans la Haute-Marne, le général Pélissier, M. Danelle et M. le préfet se sont bornés à constater l'apaisement des esprits et l'union qui se fait sous le gouvernement, issu de la volonté du pays librement exprimée par ses représentants.

Le fait le plus remarquable, suivant nous, celui auquel nous attachons le plus de prix, s'est passé à Rouen. On a beaucoup remarqué le langage tenu par M. Ancel, ancien député sous l'empire, combattu violemment parce qu'il avait été l'un des 91 membres du Corps législatif ayant voté contre la spoliation du Saint-Père Pie IX, devenu plus tard député à l'Assemblée nationale où il siégeait sur les bancs de la droite. Président du Conseil général de la Seine-Inférieure, qui

est le second de France par le nombre de ses conseillers, M. Ancel a déclaré qu'il avait confiance dans le gouvernement républicain, depuis qu'il a vu ce gouvernement respecter « les traditions du pays et sa religion. »

On lit dans le *Moniteur universel* :

La réunion des bonapartistes qui devait avoir lieu à Arenenberg auprès du prince impérial, a été contremandée dès vendredi matin. Le contre-ordre a été donné par M. Rouher, qui a, dit-on, voulu empêcher des débats qui risquaient de mal tourner pour lui. On croit que M. Rouher fera prévaloir la politique de prudence qu'il a préconisée et reprendra la direction effective du parti.

Nous avons assisté cinq ou six fois à ces changements de tactique. Qu'ils soient audacieux ou qu'ils soient prudents, les adhérents de l'Empire sont absolument perdus dans l'opinion de la France.

Leur nouvelle prudence consisterait-elle dans un appel désintéressé aux hommes de bonne volonté de tous les partis, au lieu de la fanfaronnade et des airs superbes qu'ils essayaient naguère de prendre? Nous sommes fort rassurés à cet égard. On voit chaque jour de braves gens, éclairés par la vérité et l'expérience, jeter la défroque bonapartiste; mais il ne s'en trouve aucun pour la remettre.

M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, sénateur, a adressé à l'*Economiste français* une lettre dans laquelle il appelle l'attention sur une question du plus haut intérêt.

On sait qu'en Angleterre et en Allemagne la population s'accroît rapidement, grâce à l'excédant annuel des naissances sur les décès. En France, au contraire, cet accroissement a été beaucoup plus lent que chez nos voisins; depuis un quart de siècle, il semble tendre à disparaître complètement, et l'on doit se demander avec une patriotique inquiétude si nous ne verrons pas bientôt dans notre pays, comme dans certains pays musulmans, le nombre des décès l'emporter chaque année, sur celui des naissances.

Déjà, dans la période quinquennale de 1851 à 1856, le ralentissement de l'accroissement de la population avait pris, selon l'expression de M. de Lavergne, « les proportions d'un véritable désastre ». Les années suivantes avaient offert des résultats moins attristants, mais la guerre vint brusquement nous

faire perdre, outre l'Alsace et la Lorraine, 550,000 habitants par l'excédant des décès sur les naissances. En 1872, le mal parut s'arrêter; l'excédant des naissances sur les décès avait atteint le chiffre de 172,936. On pouvait penser qu'on était au commencement d'une période d'amélioration sérieuse dans le mouvement de notre population. Malheureusement, c'était là une illusion; dès l'année suivante, le chiffre des décès augmentait de près de 50,000, et celui des naissances diminuait de près de 20,000, de sorte que l'excédant des naissances n'était plus que de 101,776, tandis qu'il est en moyenne de 400,000 environ en Allemagne et en Angleterre.

Le *Français* présente à cet égard les observations suivantes :

Tout le monde voit combien notre situation est fâcheuse vis-à-vis de nos voisins. Les fausses idées de Malthus sont en effet depuis longtemps condamnées, aussi bien par la science que par la religion. Quand une nation, ne pouvant plus ou ne voulant plus obéir au précepte du créateur, cesse de croître et de multiplier, elle s'appauvrit; en face des nations voisines qui obéissent à ce précepte, elle se place dans un état d'infériorité déplorable, non-seulement pour le jour d'une lutte à main armée, mais même pour les batailles pacifiques que les peuples se livrent chaque jour, en temps de paix, sur le terrain du commerce et de l'industrie. Pendant que l'Angleterre et l'Allemagne développaient à l'intérieur l'une ses forces industrielles, l'autre ses forces militaires, les excédants de la population de l'Angleterre allaient peupler et civiliser l'Australie, gouverner, administrer et exploiter l'Inde; l'Allemagne, dépourvue de colonies, envoyait ses enfants préparer une sorte de demi-conquête des Etats-Unis, où l'élément germanique est assez fort aujourd'hui pour tenir tête dans plus d'un Etat ou d'un territoire aux citoyens américains d'origine anglaise. Pendant ce temps, la France qui n'avait pas d'excédant de population à lancer sur le globe, parvenait à peine à s'établir en Algérie et dans quelques colonies lointaines d'une importance secondaire.

Que sera-ce dans cinquante ans, dans cent ans, si nos voisins continuent à s'accroître et si nous en arrivons à décroître? Qui ne sent l'importance de cette question?

Dans son article, le *Français* ne fait pas suffisamment la part des responsabilités. Sans doute, la violation des lois religieuses et morales est l'une des causes du mal qu'il faut combattre, mais les fantaisies belliqueuses de Napoléon III sont la cause principale. En effet, avant la guerre désastreuse contre la Prusse, nous avions eu la guerre de

Crimée, la guerre d'Italie, et la guerre du Mexique qui, en quelques années, avaient fait périr un nombre considérable d'hommes dans la portion la plus robuste et la plus saine de la France.

En ce qui concerne le département du Lot, nos lecteurs peuvent facilement se rendre compte, chacun dans leur commune, de la quantité de jeunes gens, que la politique de Napoléon III a appelés sous les drapeaux, et qui, hélas! ne sont pas revenus. Les deuils de famille ont été aggravés par le manque de bras pour l'agriculture, ce qui est une perte considérable dans un grand nombre de contrées.

ORIENT

La défaite de la Serbie est complète. De nombreuses dépêches télégraphiques ont confirmé la démarche pacifique faite par le prince Milan. D'un autre côté, une dépêche de Constantinople porte ce qui suit :

Par suite de la démarche du prince Milan auprès des agents des puissances à Belgrade, les ambassadeurs des puissances signataires du traité de Paris ont eu depuis des pourparlers dans le but de s'entendre sur les bases de paix.

M. John Lemoine publie l'article suivant dans le *Journal des Débats* :

Si, comme toutes les apparences l'indiquent, la petite guerre d'Orient touche à son terme, et si la Serbie est obligée de capituler devant les forces supérieures de la Turquie, nous aurons l'exemple d'une puissance victorieuse à laquelle il est interdit de profiter de sa victoire. Il n'était pas douteux que, livrés à eux-mêmes et laissés seuls, les Serbes ne dussent succomber; mais ils ont toujours dû être soutenus par cette pensée qu'après avoir perdu la bataille ils se retrouveraient à peu près dans le même état qu'avant de l'avoir commencée. Ils pourront sans doute subir les lois de la guerre; le vainqueur pourra leur imposer certaines conditions, soit de rançon, soit de désarmement, toutes choses que nous connaissons; mais la Serbie, affaiblie et appauvrie, n'en gardera pas moins sa situation antérieure, celle qui lui a été faite depuis quinze ou vingt ans par des traités européens. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, on peut faire valoir tant qu'on voudra les droits de la puissance suzeraine, on peut dire que la Turquie n'a fait que repousser une agression, qu'elle peut dicter les conditions de la paix et qu'elle est maîtresse chez elle. Tous ces arguments sont vrais en théorie et sont irréfutables sur le papier, mais ils ne signifient rien en fait. Il n'entre dans l'esprit d'aucun homme politique que la Serbie puisse redevenir purement et simplement une province turque comme elle était autrefois. La première raison

de cette impossibilité, c'est que la reprise de la Serbie serait pour la Turquie elle-même une cause permanente de faiblesse. Quand même l'Europe permettrait cette réannexion, ce qu'elle ne fera certainement pas, la Turquie n'y gagnerait qu'une petite Pologne ou une petite Irlande attachée à son flanc. C'est pourquoi, sans discuter les détails des conditions qui seront imposées par la puissance victorieuse, on peut poser en principe que la situation faite par les traités à la Serbie comme aux principautés danubiennes ne sera pas altérée. La Turquie peut encore se défendre quand elle sait qu'elle aura des alliés; mais sa marche ascendante est arrêtée. Non-seulement elle ne peut plus être conquérante, mais encore elle ne peut pas reprendre ce que la réaction occidentale a ressaisi sur elle; son ère d'expansion est terminée, et pour toujours. Le courant de l'histoire est retourné; c'est l'Europe chrétienne qui depuis un demi-siècle a encouragé et protégé l'affranchissement graduel des Grecs, des Roumains, des Serbes, de toutes ces populations qui aspirent à l'indépendance et, comme on dit aujourd'hui, à l'autonomie. Cela est si vrai, que la Turquie, quoique victorieuse par les armes, ne sortira des négociations qu'avec un amoindrissement d'autorité, peut-être de territoire.

Avec la question de la Serbie, il y aura à traiter celle de l'Herzégovine et de la Bosnie, qui était antérieure. La Serbie a voulu faire une guerre d'agression et de conquête, elle l'a faite malgré les conseils de toutes ou presque toutes les puissances; elle est battue, et il est naturel qu'elle porte la peine de sa défaite. Ce qui la sauvera, nous le répétons, c'est qu'elle serait plus difficile à garder qu'à reprendre. Mais l'Herzégovine et la Bosnie n'ont fait que se soulever contre une domination intolérable, et elles ont droit à la protection des puissances chrétiennes. Nous ne cesserons de répéter que la fameuse intégrité et la fameuse indépendance de l'empire Ottoman ne sont que de vains mots. La monarchie turque n'a de raison d'être que comme condition de l'équilibre européen, comme un élément nécessaire de la paix générale; on lui laisse la place pour qu'aucune autre puissance ne l'occupe. Mais les puissances qui la protègent, et qui l'ont déjà sauvée, ont le droit de réclamer l'exécution des engagements pris envers elles. Or il n'est pas contestable et il n'est pas contesté que le gouvernement Turc est dans l'impuissance absolue de remplir ses promesses. Il a encore des soldats, mais il n'a pas d'administration. Si, dès le commencement de l'insurrection de l'Herzégovine et de la Bosnie, les puissances avaient exigé de la Turquie les réformes administratives nécessaires, la Turquie elle-même y aurait gagné; car aujourd'hui, bien qu'elle soit demeurée maîtresse du terrain, elle n'en sera pas moins forcée d'accorder aux provinces insurgées une plus large part d'autonomie qu'elles ne réclamaient d'abord. Un des projets dont il serait question irait même jusqu'à faire de ces provinces un Etat tributaire de la Turquie et administré par un prince autrichien. Toutefois, si ce commencement d'émancipation devait aboutir à une annexion définitive, c'est peut-être du côté de l'Autriche elle-même que le projet rencontrerait le plus d'opposition. On sait à quel point les Hongrois sont hostiles à tout ce qui pourrait renforcer dans l'empire l'élément slave et à tout ce qui pourrait diminuer leur propre prépondérance. La guerre de Serbie avait fait oublier ou perdre de vue les affaires de l'Herzégovine et de la Bosnie; il faudra cependant bien y revenir, et elles seront peut-être les plus difficiles à régler.

JOHN LEMOINNE.

REVUE DES JOURNAUX

Gazette de France.

Le conseil de préfecture de la Seine vient d'annuler l'élection du citoyen de Calvinhac, récemment élu membre du conseil municipal de Paris pour le quartier de Charonne. Les motifs d'annulation se fondent sur ce que le citoyen de Calvinhac n'a pas de domicile.

Il habite en garni. Il court les hôtels du quartier, mais il ne se fixe nulle part.

Il n'est pas né à Paris.

Il n'est inscrit au rôle d'aucune des quatre contributions directes.

Il ne paye pas un centime d'impôt direct.

Nous regrettons beaucoup que les électeurs de Charonne aient vu leur élu repoussé, car il était bien digne de les représenter. Il était bien le mandataire radical chargé de faire payer aux autres les taxes auxquelles il n'est pas assujéti. Calvinhac était tout à fait dans le mouvement démagogique.

Dans beaucoup de quartiers de Paris, les radicaux sont fatigués de donner leur voix à des avocats sans cause, à des médecins sans malades, à des apothicaires qui veulent se servir du conseil comme d'un marche-pied pour atteindre les fonctions de député, et surtout les appointements qui y sont attachés. Ces personnages, il faut bien le dire, ne représentent rien. Ils ont des domiciles, des meubles, souvent des rentes. Ils se posent en défenseurs des classes malheureuses: ils excitent leurs appétits pour se faire élire, et une fois nommés ils ne leur rendent pas le plus petit service.

Les électeurs changent aujourd'hui leurs batteries; ils choisissent leurs candidats parmi les individus qui se rapprochent le plus d'eux; Ils ont commencé par le citoyen de Calvinhac, qui loge en garni: ils trouveront un jour que ne plus se loger de tout constituera un titre encore beaucoup plus sérieux, et ils seront dans leur droit.

Il faut cependant s'en rendre. Nous nous plaignons fréquemment de voir le conseil municipal de Paris composé de personnages élus par des individus ne représentant aucun des intérêts si nombreux de la population. Nous avons soutenu que la propriété, l'industrie, le commerce, les arts, devaient avoir une place dans les conseils municipaux.

Mais si nous admettons le droit pour la propriété, l'industrie, le commerce, d'être représentés, nous croyons qu'il y a aussi dans les grands centres une population ouvrière nombreuse, qu'elle aussi a droit à une représentation, parce qu'elle a des intérêts légitimes et sérieux à défendre.

Nous croyons que, si on justifiait que la bohème, que les gens sans domicile, forme une portion importante dans la population payant notamment l'impôt sur le vin et les alcools, il faudrait donner à cette classe une représentation. Mais ce que nous n'admettrons jamais, c'est la représentation exclusive de la bohème. C'est pourtant ce qui vient de se produire aux dernières élections.

Le quartier de Charonne est habité par de grands négociants; il y a là des intérêts industriels considérables, des immeubles d'une grande valeur. Tous ces intérêts ont le droit de se défendre, et, pour leur défense, les électeurs excempts d'impôts directs formant la majorité en nombre, vont chercher pour représenter les intérêts du quartier un homme sans domicile, n'ayant pas trente centimes d'intérêt à Charonne, ni même à Paris.

Nous avons, depuis cinq ans, répété tous les jours que le conseil municipal de Paris, tel qu'il est élu, ne représentait pas Paris.

Il nous semble qu'après l'élection Calvinhac, la démonstration est plus que complète.

Le Temps

C'est en ce moment que se fait l'opinion du pays au sujet de la dernière session de l'une et l'autre Chambres. La province et Versailles échanent leurs impressions diverses, d'où sortira naturellement le jugement public. Parmi ces impressions, il en est de sincères, de naturelles; d'autres qui ne le sont à aucun degré; quelques-unes enfin mêlées d'exagération. Les partis, comme il fallait s'y attendre, ont déjà commencé à se donner carrière, et chacun peint de ses couleurs les personnages et les événements. Nous n'en sommes pas encore arrivés en France, il s'en faut bien, à l'âge de l'impartialité et de la justice mutuelle.

On parle beaucoup en particulier de la Chambre des députés. On revient sur ses tâtonnements, sur le nombre infini de propositions de tout genre, émanées de législateurs novices ou impétueux; sur le temps qui a été donné au commencement à d'interminables vérifications. On revient surtout sur les discussions violentes, sur les scènes de scandale qui, à plusieurs reprises, ont ému le pays. Il va sans dire que les adversaires de l'ordre actuel exploitent ces souvenirs pêle-mêle, à leur profit, sans prendre la peine de distinguer les responsabilités. Mais les amis sincères de nos institutions ne sont pas les derniers à les commenter: ils s'inquiètent plus ou moins du discrédit que de tels désordres parlementaires ne manqueraient pas de jeter sur le gouvernement représentatif.

Assurément, personne ne met en doute notre sentiment sur les faits en question: ce n'est pas la république seule, c'est le régime libéral qui aurait à souffrir s'ils venaient à passer en habitude. On sait également ce que nous pensons de l'impérialisme législatif et du défaut de maturité que l'on a pu reprocher plus d'une fois, et sans injustice, à la Chambre ou à quelques-uns de ses membres. Mais nous n'en croyons pas moins utile de prévenir nos lecteurs contre la disposition qui porte l'esprit français soit à grossir les proportions des choses et à n'en voir qu'un aspect, soit à s'émouvoir outre mesure des manifestations bruyantes qui accompagnent partout le jeu du gouvernement représentatif.

Ne parlons pas aujourd'hui des mérites incontestables de l'Assemblée nouvelle, particulièrement en ce qui concerne l'instruction publique, l'ensemble du budget, les rapports délicats avec la Chambre haute et le pouvoir exécutif. C'est pure utopie, aussi bien en Angleterre et aux Etats-Unis qu'en France, de rêver un Parlement où la discussion ne dégénère en invective, et des élections libres où journaux, candidats, comités, électeurs, n'élèvent pas la voix de plusieurs notes au-dessus du ton naturel. La vie publique, dans les hautes sphères législatives comme dans les comices populaires, demande toute une éducation, c'est-à-dire du temps, et encore du temps; même après un long exercice, il reste beaucoup à apprendre. Ne voit-on pas en effet du premier coup d'œil que c'est là un art où le bon vouloir et les bons principes ne suffisent pas; qu'il y faut une instruction sans cesse renouvelée avec le ferme propos de tenir compte des faits réels, des résistances, des préventions, comme des circonstances favorables, et qu'il y faut aussi des vertus difficiles telles que la constante possession de soi, le respect des opinions contraires, etc? Quoi de surprenant que nous nous montrions parfois novices dans cet art, nous qui avons si souvent et si longtemps interrompu nos traditions libérales!

On doit considérer que les chocs violents, dont nous avons eu plus d'une fois le spectacle dans la dernière session, n'ont rien d'extraordinaire, nous voulons dire rien que l'on ne dût prévoir au lendemain de dix-huit années d'empire et après des événements qui invitaient tous les partis à entrer en lice et à concevoir des espérances. Pouvait-on penser, par exemple, que les bonapartistes, une fois reve-

nus du premier ébranlement, se laisseraient évincer sans murmure de leur longue possession, qu'ils avaient crue éternelle? Les incompatibilités, ou simplement les oppositions morales, sociales ou politiques, s'étaient trop bien dessinées dans les luttes des quatre dernières années pour ne pas se produire de nouveau avec éclat.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la vie parlementaire exprime, à certains jours, sous des formes tumultueuses, les contrastes, les antagonismes qui existent dans le pays. On doit déplorer ces scènes et en condamner les vrais auteurs; mais on ne doit pas en rendre responsable le régime parlementaire. Il appartient surtout à la classe instruite, aux hommes influents de la province, aux chefs d'opinion de tout grade, de ne jamais laisser oublier au peuple électoral que notre régime de parole, de discussion, de publicité, avec ses accidents malheureux ou ses excès regrettables, reste toujours le seul honnête, le seul vrai, le seul digne d'une nation civilisée; et qu'il est mille fois préférable, même au simple point de vue de l'utilité, à la fausse paix du césarisme.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le Journal officiel publie un décret rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur, portant qu'il sera procédé, avant l'expiration de 1876, au recensement de la population.

Voici le texte du rapport ministériel:

Monsieur le Président,

Le dénombrement de la population qui a lieu tous les cinq ans ayant dû, en 1871, en raison des événements qui pesaient alors sur la France, être reculé d'une année, la période quinquennale n'expire qu'en 1877 et ce serait l'année prochaine seulement que l'opération devrait être renouvelée. Mais d'instantes démarches ont été faites auprès de mon administration en vue d'obtenir qu'il soit procédé, dès cette année, au nouveau recensement.

On fait remarquer que, sauf en 1816 et en 1871, le dénombrement a toujours été effectué, depuis le commencement du siècle, dans le cours de la première et de la sixième année de chaque période décennale; on insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à rentrer dans les conditions normales au point de vue de la concordance des travaux du même genre qui s'effectuent aux mêmes époques dans la plupart des pays étrangers. On ajoute enfin que les mois d'hiver pendant lesquels la population est plus stable sont particulièrement propres à l'opération du recensement.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, qui a dans ses attributions le service de la statistique générale, s'est fait lui-même l'interprète des vœux émis à cet égard par plusieurs sociétés savantes.

Il m'a paru qu'il convenait de déférer à ces vœux. J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre signature un projet de décret portant qu'il sera procédé au dénombrement de la population dans le cours de la présente année.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'intérieur,
E. DE MARCÈRE.

Le Journal officiel vient de promulguer la loi relative à la retraite de divers fonctionnaires de l'enseignement primaire, et dont voici les principaux articles:

Art. 1^{er}. — Les inspecteurs de

l'enseignement primaire, les directeurs et les directrices, les maîtres-adjoints et les maîtresses-adjointes des écoles normales primaires; les instituteurs communaux et les institutrices communales, titulaires ou adjoints; les directrices de salles d'asile communales, seront compris parmi les fonctionnaires du service actif et ajoutés au tableau n° 2 annexé à la loi du 9 juin 1853. Leur pension de retraite sera, à partir de la promulgation de la présente loi, réglée conformément aux dispositions relatives aux emplois de la partie active.

Art. 2. — La pension de retraite sera basée sur la moyenne des traitements et émoluments de toute nature, soumis à la retenue, dont l'ayant-droit aura joui pendant les six années qui auront produit le chiffre le plus élevé. Les années passées, à partir de l'âge de vingt ans, en qualité d'élèves dans les écoles normales, seront comprises dans le compte des années de service, lors de la liquidation de la pension de retraite.

Art. 3. — Le chiffre de la pension de retraite ne pourra être inférieur à six cents francs (600 f.) pour un instituteur, à cinq cents francs (500 f.) pour une institutrice et une directrice de salle d'asile communale.

Ce minimum ne s'appliquera pas aux pensions exceptionnelles pour infirmités.

Par décision ministérielle du 24 août courant, l'intérêt attaché aux bons du Trésor échéant en 1881 est abaissé de 4 1/2 p. 100, à 4 p. 100 à partir du 25 août.

Les vacances de la cour d'Agen et des tribunaux du ressort commenceront le 1^{er} septembre et finiront le 3 novembre.

Le garde des sceaux vient d'adresser aux premiers présidents et procureurs généraux la circulaire suivante:

Paris, 12 août 1876.

Monsieur le premier président,

Les mesures que j'ai prises pour assurer un bon recrutement de la magistrature, en exigeant des candidats la preuve de solides études et d'habitudes laborieuses, seraient à mes yeux, insuffisantes, si je ne me préoccupais d'entretenir parmi les jeunes magistrats le goût du travail et l'esprit d'émulation. La plupart d'entre eux, avant d'arriver à un siège plus important, sont condamnés à passer plusieurs années dans un tribunal ou un parquet trop peu chargé d'affaires. Ils se plaignent de leurs loisirs forcés, et dépensent quelquefois beaucoup d'argent à solliciter un avancement qui leur permette de se distinguer. Ne dépend-il pas d'eux d'atténuer leurs griefs contre le présent, et en même temps d'assurer leur avenir en se livrant à des travaux sur la jurisprudence, l'histoire du droit ou les législations étrangères? Ces travaux, publiés dans les revues ou en volumes, appelleraient sur leurs auteurs l'attention des magistrats, des jurisconsultes, du garde des sceaux, et deviendraient pour eux la plus efficace des recommandations.

La magistrature française a toujours tenu à honneur de contribuer par des écrits aux progrès de la science, du droit et de la législation. Les ouvrages dus à la plume de savants magistrats sont aussi nombreux aujourd'hui qu'à aucune époque, et attestent que ni l'amour des études sérieuses, ni la vocation pour les recherches d'érudition, ni le talent d'écrire, ne font défaut aux magistrats de notre temps. Plus d'une

ois, ces travaux ont été couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques, qui compte elle-même dans son sein des représentants éminents de la magistrature. Mais il me semble qu'on pourrait exiger et obtenir un effort général et soutenu des jeunes magistrats de nos tribunaux et de nos parquets; tous ne savent pas mettre à profit le temps que leur laisse l'accomplissement des devoirs judiciaires, pendant les premières années de leur carrière.

Dans le but d'exciter leur zèle, je viens d'instituer au ministère de la justice, un comité composé de magistrats, membres de l'Institut, dont la mission sera de me signaler les travaux émanant des magistrats, fonctionnaires du ministère de la justice, ou attachés aux parquets, qui lui paraîtront les plus remarquables. L'examen du comité portera sur les livres, monographies ou articles publiés dans les revues, soit à Paris, soit dans les départements.

Je serai heureux de pouvoir adresser, sur la proposition du comité, des félicitations et des encouragements aux jeunes magistrats qui se seront le plus distingués. Vous voudrez bien me faire parvenir un exemplaire ou tout au moins l'indication exacte de toutes les publications qui seront faites à l'avenir par les magistrats de votre ressort. Le comité recevra également les travaux manuscrits sur les diverses branches du droit et de la législation qui lui seront envoyés par les magistrats; sur le compte qui m'en sera rendu, je prescrirai, s'il y a lieu, les mesures nécessaires pour en faciliter la publication.

Je voudrais que tous les jeunes gens qui forment la milice de nos parquets, et qui sont l'espérance de la magistrature assise, comprissent que le travail doit être de plus en plus la règle de la vie des magistrats; que, dans une société qui se renouvelle comme la nôtre, la considération publique ne s'attache qu'aux mérites et aux services rendus. C'est en se montrant chaque jour plus sévère pour elle-même, et en exigeant davantage de ceux qui sont admis dans son sein, que notre magistrature saura triompher de toutes les attaques, et se maintenir à la hauteur de sa vieille réputation de travail, de science et de talent.

Je vous prie, monsieur le premier président, de vouloir bien m'accuser réception de la présente circulaire, et

la porter à la connaissance de tous les magistrats de votre ressort.

Recevez, monsieur le premier président, etc.

Le ministre de la justice et des cultes,
DUFAYRE.

Nous enregistrons avec plaisir, le brillant succès que vient de remporter le jeune Ausset, élève du Lycée de Cahors, fils de notre excellent docteur. Bachelier ès-lettres depuis un mois à peine, il vient de subir victorieusement à Tarbes son examen de bachelier ès-sciences.

On nous écrit de Castelnau :

Samedi dernier, la distribution des prix nous réunissait au couvent de l'Immaculée-Conception. Les certificats d'étude, dont deux avec mention honorable, ont été remis à Sara Cosse, Louisa Cosse et Anaïs Durrieu. Le digne M. Callé s'est montré très satisfait du travail de l'année, et surtout de l'infatigable et intelligent dévouement de nos sœurs de Castres. La population de Castelnau les remercie bien vivement, et fait des vœux pour le développement d'une maison qui semble faite pour un grand avenir. D'un côté en effet, ces sœurs s'adressent à toutes les classes; elles donnent, s'ils le faut, une éducation brillante, et préparent pour les brevets. De l'autre, Castelnau est admirablement bien situé pour un pensionnat. Bâti sur le prolongement d'une montagne, il jouit d'un air toujours pur, et unit à la beauté de son site, le rapprochement de deux villes Cahors et Montauban. Nous espérons que les pères de famille sauront comprendre tous ces avantages, et nous prépareront pour le mois d'octobre une rentrée plus nombreuse.

Pendant une grosse heure bien courte, les enfants de l'Asile nous ont tenus sous le charme de leurs chants et de leurs dialogues.

En résumé, c'est une bien belle journée, pour la paroisse et son pasteur.

Un de vos abonnés.

On nous écrit de Cajarc :

La distribution des prix de l'école des Frères a eu lieu lundi, 21 août. Une foule nombreuse se pressait dans la cour de l'établissement, aux premiers rangs on voyait le vénérable curé de la ville et messieurs les curés des paroisses voisines; M. le juge de

et vinrent se placer devant la grille avec leurs armes. Les dévastateurs à cette vue, n'essayerent plus de violer cet asile.

C'est à regret que nous avons si longuement entretenu le lecteur de ces folles et coupables profanations et nous ne voudrions pas encourir le reproche d'en avoir parlé trop légèrement. Mais nous avons voulu donner une preuve vivante des scènes scandaleuses qui avaient lieu chaque jour à cette malheureuse époque; et nous avons choisi un exemple, non parmi les plus étonnants, mais parmi les plus propres à instruire et à convaincre. Nous avons voulu que notre récit laissât une impression de dégoût, telle que celle qu'on éprouve en lisant les chroniques du temps, et c'est pour ce motif que nous n'avons cherché ni à en tempérer l'horreur, ni à en tirer la moralité!

La morale se présente d'elle-même à celui qui veut la trouver.

Le comte et sa suite se préparèrent à terminer leur voyage et Ottorino qui n'avait plus rien à faire à Monza, s'offrit à lui comme compagnon de route.

— Je vous assure, disait en chevauchant le jeune cavalier au père de Béatrix; je vous assure que je ne vous ai écrit aucune lettre depuis celle que vous apportai à Limonta un de nos serviteurs.

paix, monsieur le maire et plusieurs conseillers municipaux, tous heureux de témoigner leur sympathie à cette école née d'hier et, déjà, l'une des meilleures du département.

Une pièce amusante interprétée avec un aplomb et une intelligence remarquables, un petit dialogue débité avec une naïveté charmante par de tout petits enfants, avaient déjà vivement intéressé l'assistance; lorsqu'un orage vint interrompre la pièce principale dès le début, et contraignit de distribuer les prix dans les salles de classe.

N'oublions pas de dire que, dès la veille, le public avait pu visiter une belle collection de dessins de divers genres, exposés dans une des salles de l'établissement, et constater, avec une satisfaction, pleine de reconnaissance, les résultats obtenus en si peu de temps.

La Société des Sauveteurs du Lot a tenu dimanche, 27 août, une séance générale. Cette séance a été précédée d'un service religieux, célébré dans la chapelle des Cloîtres de la cathédrale, et de la bénédiction du drapeau-oriflamme, que la Société vient de recevoir. La bénédiction a été donnée par M. Soulié, chanoine et curé de la cathédrale qui a prononcé, à cette occasion, une allocution remarquable.

Après la cérémonie religieuse, la Société s'est rendue à l'Hôtel de Ville, bannière en tête. Là, elle a entendu un rapport général présenté par le Bureau d'administration et le comptable de son trésorier. Outre un grand nombre de ses membres résidant à Cahors, on a remarqué dans cette séance quelques sauveteurs médaillés de la côte du Lot.

On écrit de Luchon, le 26 août.

Ce matin, à trois heures, le feu s'est déclaré dans l'aile droite de l'établissement des bains.

Les secours immédiats qui ont été apportés ont réduit les dégâts à des pertes purement matérielles. Nous n'avons à regretter aucun accident personnel.

L'incendie a commencé dans le séchoir; le plancher et la toiture sont entièrement détruits; le linge a pu être sauvé presque entièrement.

Le service des bains n'a pas été interrompu.

On lit dans le Patriote Albigeois :
Un véritable ouragan s'est abattu

— Cependant, reprit le comte, ces pêcheurs de Passena dont je vous ai parlé, m'ont affirmé qu'ils avaient une lettre de vous, et ils ajoutaient que Lupo la leur avait remise ici même sur le marché de Monza.

Lupo fut appelé et dit que la lettre était de lui, qu'il l'avait envoyée à son père pour l'avertir de se tenir sur ses gardes. Un prêtre de ses amis l'avait écrite à Monza et il l'avait donnée aux pêcheurs.

— Je comprends, dit le comte, et parlant à demi-voix à Ottorino : A propos, lui dit-il, de quoi me parlez-vous dans votre message ? de l'abbé de St-Ambroise ?

— Il est enragé ; et je viens d'apprendre que soixante lances doivent s'embarquer cette nuit à Lecco, les soixante lances qu'il a désignées pour exterminer ces pauvres Limontains.

— Miséricorde ! mais je n'y suis pour rien ! il n'a pas tenu à moi de faire rentrer dans le devoir et l'obéissance ces obstinés montagnards.

— Que voulez-vous que je vous dise ? le cardinal vous en veut.

— Oh ! malheureux que je suis ! mais je n'ai absolument rien dit. Il prétend que je les protège ; Eh bien je n'ai parlé à personne de la lettre que vous m'avez

lundi entre quatre et cinq heures du soir sur Albi et ses environs. Il y avait dans certaines rues de la ville, changées en torrents, plus de 20 centimètres d'eau. Beaucoup de caves et de rez-de-chaussées ont été inondés. De gros grélons étaient mêlés à la pluie.

Il est tombé sur certaines parties de la campagne une grêle sèche qui a produit d'assez grands ravages dans les vignes.

Les vignobles de Renteils, La Vasière et Séoux, dans la commune d'Albi ont été bien éprouvés. Certaines parties des communes de Carlus, de Poygouzon, du Sequestre et de Poulan-Pouzols ont aussi été très-maltraitées par la grêle.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

Huit jours à Paris.

TRAIN DE PLAISIR

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le Public qu'un Train de Plaisir sera fait pour PARIS le samedi 9 Septembre prochain, au départ d'AGEN, VILLENEUVE-SUR-LOT, CAHORS, PÉRIEUX, SOUBIE, BUSSIÈRES-GALAND et de toutes les Stations intermédiaires comprises entre ces divers points.

Le train n'admet que des voyageurs de 2^e et 3^e classe.

De Cahors, prix des places aller et retour : 2^e classe, 45 fr.; 3^e classe, 32 fr.

Départ de Cahors le samedi 9 septembre, à 5 h. 10 m. du matin.

Arrivée à Paris, le dimanche 10 septembre, à 3 h. du matin.

Le retour de Paris aura lieu le lundi 18 septembre.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce Train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 8 septembre au soir.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 28 août, 10 h. 25, matin.

Arrondissement de Pontivy. — Inscrits, 23,985; votants, 19,274. M. de Mun, 9,740 (élu); M. Le Maguet, 9,415.

Arrondissement de Guingamp. — M. Huon, 6,334 (élu); prince de Lucinge, 5,834.

écrite et de ce que m'a dit votre message.

— Comment ? on ne sait rien à Limonta de ce qui se passe ?

— Rien.

— Il faut les avertir alors. Il faut leur envoyer quelqu'un.

Gardez-vous en bien, par pitié. Si on les trouve sur leurs gardes, le cardinal sera persuadé que j'en suis la cause. Il m'en veut déjà bien assez.

Mais Ottorino, sans l'écouter, dit à son écuyer :

— Il est bon que tu ailles à Limonta avertir tes compatriotes de ce qu'on leur prépare. Reviens sur tes pas, prends à Monza un cheval frais et dépêche-toi.

— Non, non, répliqua le comte, vous voulez donc me perdre. L'abbé sait que Lupo est le fils d'un de mes serviteurs.

— Il est mon écuyer, je prends tout sur moi.

— Mais notez bien, reprenait le comte, qu'à cette heure, ils doivent être informés.

— Vous m'avez dit vous-même qu'ils n'avaient pas le moindre soupçon.

— A vrai dire, je n'en sais rien, mais ils auront sans doute reçu de Lecco quelque avis. A coup sûr, ils auront reçu

A Pontivy, où du reste, le succès n'était pas douteux, M. le comte de Mun a été élu député.

C'est une victoire, mais une victoire chèrement disputée, il ne faut pas se le dissimuler. 596 voix bonapartistes se sont reportées sur le candidat républicain. Lors de sa première élection en effet, M. de Mun avait obtenu 10.725 suffrages, contre M. l'abbé Cadoret. Ce qui lui constituait une majorité de 1,971 voix. Hier, cette majorité n'a été que de 375 voix, ce qui fait un écart de 596, dû à la défection des bonapartistes.

A Guingamp, c'est le candidat républicain qui l'a emporté sur M. le prince de Lucinge-Fauvigny. Là encore, il y a eu un déplacement de voix considérable. Aux dernières élections, M. le prince de Lucinge avait été élu par 6,278 et M. Huon n'en avait obtenu que 5,946. Hier, celui-ci a été élu par 6,334 voix. M. le prince de Lucinge n'en a obtenu que 5,834. Cela fait, comme vous le voyez, un écart de 1,800 voix entre les résultats de la journée d'hier et ceux de la journée du 5 mars, écart dû, comme à Pontivy, par la défection des bonapartistes.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

M. le maréchal de Mac-Mahon est arrivé hier soir au camp de Châlons. Il a assisté dans la matinée aux manœuvres de la cavalerie et de l'artillerie. Le maréchal-président reviendra demain à Paris.

Bourse de Paris

Cours du 29 août.
Rente 3 p. %..... 72.50
— 4 1/2 p. %..... 104.50
— 5 p. %..... 106.85

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 28 Août	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.725 »	3.750 »
Crédit foncier....	752 50	750 »
Orléans-Actions...	4.063 75	4.062 50
Orléans-Obligations.	329 50	329 »
Suez.....	536 25	535 »
Italien 5 %.....	73 50	73 30

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

quelque avis, j'en jurerais.

— Il vaut mieux s'en assurer, répondit Ottorino.

— Oserez-vous envoyer ce pauvre Lupo à cette heure avancée au milieu de ces précipices ? insistait encore le comte.

— Ne vous inquiétez pas, répliqua le fils du fauconnier, j'irai à cheval jusqu'à la tombée de la nuit, je marcherai ensuite à pied. Ne puis-je pas faire une dizaine de milles quand il s'agit de la vie de tant de personnes.

Et là dessus, il fit faire volte face à son cheval et partit au galop.

Ottorino se rapprocha alors d'Ermelinde et lui exposa les raisons qui avaient occasionné le départ subit de Lupo. Il s'étudiait en même temps à faire parler Béatrix, mais elle ne lui accorda pas même un regard, et la mère, après avoir longuement parlé de Limonta, laissa tomber la conversation et affecta de répondre aussi froidement et aussi brièvement que le permettait la politesse.

Le jeune homme se perdit dans un labyrinthe de soupçons.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
29 août 1876 (37).

MARCO VISCONTI
HISTOIRE DES TROIS CENTS
Par Tommaso GROSSI (1)
CHAPITRE NEUVIÈME.

(Suite.)

Le fauconnier en avait fermé les grilles pour les mettre en sûreté. Quelques vauriens avaient bien essayé de se faire ouvrir, mais Ambroise tirant sa dague, en frappait ceux qu'il ne pouvait persuader. Pour ôter tout prétexte à ceux qui tenteraient de pénétrer dans la chapelle, il commanda à sa fille de renverser les candélabres et les croix. Laurette s'empressa d'obéir, malgré les cris de sa mère qui lui défendait de prendre part à ces profanations et lui, disait qu'il valait mieux supporter le martyre.

Elles restèrent ainsi enfermées pendant quelque temps, jusqu'à ce que, par un heureux hasard, quelques gens de la suite du comte s'aperçurent de leur position

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

CHRONIQUES DU LANGUEDOC

Revue du Midi, historique, archéologique, littéraire et bibliographique.

Som. des Nos 58 et 59 (5 et 20 août 1876.)

Les ordonnances du livre blanc composées par les sages-femmes de Toulouse : notice sur ce livret par M. G. B., bibliophile. — Journal de Malenfant, greffier au parlement de Toulouse, publié pour la première fois par M. Eugène Lapière, archiviste-adjoint du département de la Haute-Garonne : Etablissement du parlement de Nîmes, démarches de la cour de Toulouse pour faire annuler cette création ; les querelles du parlement et de l'archevêque de Toulouse ; excommunication des membres du parlement, etc. (1633-1639). — Mémoires de Mariotte, secrétaire et greffier des états de Languedoc, sur la discipline de cette assemblée. 1704. — Le journal galant de 1685. Procès-verbal de la visite de la cathédrale de St-Bertrand de Comminges, publié pour la première fois et annoté par Mgr X. Barbier de Montaut.

Pièces fugitives. — Jugements sur la noblesse de Languedoc, généralité de Toulouse, par M. de Bezons. Familles dont les noms figurent dans cette livraison : Montaud, Montesquieu, Mourlas, Najac, Nanté, Nautonnier, Niort, Noé-Guitaud, Noël, Nogaret, Nogués de Lavien, Nupes, Olive, Orlet, Padiés, Pagès, Palémourgue, Palis, Panassac, Panetier, Panis, Papis.

Journal de Faurin sur les guerres de Castres, publié d'après plusieurs manuscrits inédits par M. Charles Pradel. Huitième livraison : L'hiver de 1574 à Castres ; les grands jours de Castres sous la présidence de Molé ; la Saint-Barthélemy à Paris, à Lyon et à Orléans ; siège de la Rochelle ; prise de Roquecourbe et de Lombers, etc.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD Frères, 5, Place Petit-Seel, à Montpellier.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 9 (26 août 1876.)

Association française pour l'avancement des sciences ; congrès de Clermont-Ferrand. Séance d'ouverture : Discours de M. Dumas ; rapport de M. Georges Masson sur les finances de l'association. Séances de Sections : Section des sciences médicales, section d'anthropologie, section de botanique. — Etudes sur la bière d'après M. Pasteur. — Académie des sciences. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 9 (26 août 1876.)

Une grande maîtresse à la cour de Prusse : La comtesse Von Voss, d'après ses papiers récemment publiés, par Léon Quesnel. Eugène Burnouf (Introduction à l'histoire du bouddhisme), par M. Philippe Berger. — Le roman en Russie, par M. Alfred Rambaud. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***.

(On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

La librairie J. HETZEL et Co, Paris, 18, rue Jacob, vient de mettre en vente : la première partie de la nouvelle œuvre de Jules Verne, « Michel Strogoff » qui vient d'avoir tant de succès dans le Magasin d'éducation. M. Verne a entrepris de faire

connaître à ses lecteurs le monde entier. Après l'Amérique, l'Afrique, l'Océanie, c'est l'Asie septentrionale, toute l'immense route de Moscou à Irkoutsk et au lac Baïkal qu'il leur fait parcourir aujourd'hui à la suite du courrier du Czar et à travers les péripéties d'un drame, dont l'intérêt est saisissant. — 4 vol. in-18, 3 fr. ; par poste, 3 fr. 50.

La seconde et dernière partie paraît dans la 42^e année du Magasin d'Education, formant les tomes 23 et 24. Ces volumes contiennent, en outre de l'ouvrage de M. Verne : L'Ami Kips, piquante étude sur les plantes de la maison, par Georges Aston ; Le Petit Roi, récit où sont retracés, pris sur le vif, les mœurs et les caractères des enfants russes, par S. Blandy ; puis, des poésies exquises de M. de Laprade et de nombreuses variétés morales, littéraires ou scientifiques, par P. J. Sibahl, H. Fauquez, E. Muller, Th. Bentzon, Pierre Noth, etc. Illustrations, par Froment, Froehlich, Bayard, Lallemand, etc. Le plus beau et le meilleur sans contredit des recueils périodiques à l'usage de l'enfance et de la jeunesse, et le seul qui ait jamais été couronné par l'Académie.

Abonnement d'un an : Paris, 14 fr. ; Province, 16 fr. ; Union postale, 17 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

I. — Mémoires et Notices. Henri Duveyrier. — Itinéraires de Methlili à Assi Berghaoui et d'El-Goléa à Methlili. Vice-amiral vicomte Fleuriot de Langlé. — Monuments mégalolithiques. II. — Comptes rendus d'Ouvrages. V. A. Malte-Brun. — Note sur un portulan de Charles-Quint, donné à Philippe II.

III. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

R. Gessi. — Exploration du lac Albert Nyanza (avec carte dans le texte). Savorgnan de Brazza. — Lettres de l'Ogôoué. Alphonse Pinart. — Lettres de l'Arizona. E. T. Hamy. — Note sur les collections d'histoire naturelle recueillies par M. le Dr Harmant pendant son voyage au Cambodge.

IV. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances. Ouvrages offerts à la Société. Table des matières du tome XI (6^e série).

Planche

Capitaine Parisot et H. Duveyrier. — Itinéraires dans le pays des Cha'anba, 1859-1873.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

Les Nappes de famille

sont fabriquées avec un nouveau tissu anglais blanc, souple comme le linge et ne s'altérant jamais. C'est surtout à la campagne et pendant les vacances que ces nouvelles nappes sont appelées à être appréciées et à rendre de nombreux services d'économie et de propreté. Elles ne demandent aucun soin particulier, il suffit après chaque repas de les essuyer avec une éponge pour immédiatement en faire disparaître toutes taches de vin, de café ou de graisse. L'encre même n'y laissant aucune trace elles peuvent donc servir de tapis et rester sur la table sans se déchirer sans se salir.

Voici les dimensions et prix de cet article unique qui est vendu avec garanti et qui ne se trouve qu'à Paris, chez M. E. CHICOT, 27, rue d'Aboukir, seul pro-

priétaire (Expédition contre mandat poste). 4^m 37 carrés Tissu uni, 8^c Damassé 10^c. 1 37 sur 1^m 65 » » 40 » 12 1 37 sur 2^m » » 42 » 14 1 57 carrés » » 16 » 18 1 57 sur 2^m » » 20 » 22 1 57 sur 3^m » » 30 » 32

Ajouter 2 fr. pour recevoir franco de port et d'emballage une ou deux Nappes.

Une nouvelle Edition de la Géographie illustrée complète de la France, par Jules Verne et Théophile Lavallée, entièrement remise au courant des changements de toute sorte : territoire, lignes de chemins de fer et autres, survenus depuis 1870, paraît aujourd'hui à la Librairie J. Hetzel et Co, 18, rue Jacob. Cette révision minutieuse, qui touchait à la fois aux dessins et au texte, aux cartes, a été confiée au soin de M. Dubail, professeur adjoint de Géographie à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr.

Cet excellent ouvrage est orné de 95 Cartes et de 100 grandes vues des principaux sites et mouvements de France. Il paraît en 20 fascicules à 50 c. et formera, complet, un très beau, très-fort et très-riche volume illustré, petit in-4^o, à deux colonnes de 800 pages ; son prix d'une modicité extraordinaire, 10 fr. broché, 13 fr. cartonné doré, le met à la portée de tous. En vente les quatre premiers fascicules.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Névralgies. Phie 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 71. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

Flacon 5 fr. — Flacon 5 fr.

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe ROUSSEURS, HAË MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et saine

PARIS GANDÉES — St-Denis, 26

Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.



MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200 syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ; 2^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ; 2^o Chaque mois la double pl. de Patrons ; 3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

A céder pour cause de Départ

UN ÉTABLISSEMENT DE

PÂTISSERIE, CONFISERIE

RUE FÉNELON, A CAHORS

Un des mieux achalandés de la ville, et faisant annuellement dix-huit mille francs d'affaires, et ayant encore huit ans de bail à courir.

S'adresser pour traiter à M. GUIRAUD qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 —	10 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés dans ma circulaire ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis sur le présent Catalogue, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminemment tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastriques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Paris, 10, boulevard des Capucines.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.